

La démission de Bernard ayant été acceptée le 23 septembre, il refusait aux amis de Chinard d'intervenir, disant qu'il n'était rien. Sur l'ordre qu'il reçut du Ministère, en date du 23 octobre, il fit recommander les détenus par le cardinal de Bernis. Le 8 novembre, il reçut de M. de Mackau, ministre de la République française à Naples, une lettre à l'adresse du cardinal Zelada, ministre d'Etat, en faveur des deux artistes. Un de ses amis la transmit au secrétaire d'Etat. Le 9 novembre, le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, répondit que le Pape avait examiné lui-même l'affaire de Rater et de Chinard, que leur conduite et leurs discours avaient donné lieu à bien des plaintes, mais que par égard pour les personnes qui s'intéressaient à eux, on se contenterait de les expulser de l'Etat ecclésiastique. Il ajoutait que les deux artistes auraient la liberté de parler à qui ils voudraient dans le lieu de leur détention et de partir quand ils voudraient. Il fut en outre convenu qu'en sortant de prison, les deux artistes monteraient en voiture, et ne s'arrêteraient que lorsqu'ils auraient franchi la frontière.

Ils furent mis en liberté le 13 novembre.

Dans un mémoire en date du 18 pluviôse an II (6 février 1794), adressé par le représentant du peuple Boisset, au nom de Chinard, il est dit qu'il souffrit 64 jours de captivité, ce qui porterait la mise en liberté au 26 ou 27 novembre. C'est sans doute une erreur.

Chinard et Rater partirent le même jour. A la troisième poste, hors de Rome, un banquet fut donné en leur honneur par six Français. On y porta des toasts et on lut l'hymne des Marseillais.

Chinard en partant de Rome possédait vingt écus pour toute fortune. Arrivé à Florence, Fauvel de la Flotte,